



Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs

Programme Régional d'Action sur les Questions Humanitaires & Sociales

CADRE DE SOLUTIONS DURABLES AUX QUESTIONS HUMANITAIRES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA REGION DES GRANDS LACS

Août 2006

Résumé

Le Programme Régional d'Action sur les Questions Humanitaires et Sociales intitulé « *Cadre de Solutions Durables aux Questions Humanitaires, Sociales et Environnementales dans la Région des Grands Lacs* » a pour objectifs spécifiques de présenter et donner les grandes lignes des projets répondants aux défis que rencontrent les populations de la région et de traduire en actes concrets, l'engagement des Chefs d'Etat et de gouvernement dans les domaines de la protection des droits humains et de la sécurité humaine tel qu'il ressort de la Déclaration de Dar-es-Salaam.

Le Programme Régional d'Action s'articule autour de deux sous-programmes visant à assurer, pour ce qui consiste du sous-programme 1, la mise en place d'un cadre de préparation aux désastres (naturel ou du fait de l'homme) et de protection, assistance aux personnes déplacées internes et protection de l'environnement; et pour le sous-programme 2, la reprise des services sociaux de base ainsi que la provision de soins de santé et la prise en charge psycho sociale des groupes ayant des besoins particuliers.

Ce Programme Régional d'Action, comme cadre de réponse aux défis posés par la région est un instrument flexible appelé à évoluer et à s'adapter aux besoins des populations et de la dynamique dans la région et c'est à ce titre que la liste des projets identifiés et des protocoles qui les sous-tendent ne sauraient être limitatifs, c'est ainsi que des projets et protocoles supplémentaires pourront être formulés en réponse aux défis surgissant dans le domaines de la protection des droits humain et de la sécurité humaine ;

Le Programme Régional d'Action sera mis en œuvre dans le cadre du mécanisme de suivi du Secrétariat de la Conférence, sous la supervision du Comité de coordination des affaires humanitaires, sociales et environnementales et en étroite collaboration avec les gouvernements de la région, les partenaires, régionaux, bilatéraux et multilatéraux.

Le coût estimatif de la mise en œuvre de l'ensemble du Programme Régional d'Action sur les questions humanitaires et sociales est de **467,945,190 Dollars des EU**. Le coût estimatif des 7 projets identifiés comme étant des projets prioritaires et devant être mis en œuvre dans les cinq prochaines années est de **28,285,970 Dollars des EU**.

1. Analyse situationnelle

Pendant plusieurs années, la région des Grands Lacs (RGL) a été en proie à des conflits qui ont sérieusement affecté la situation socioéconomique de la région. Ces conflits ont mis tant de pression sur les infrastructures déjà fragiles et inadéquates, causant ainsi l'effondrement des services sociaux de base. A son tour, cet état de choses a abouti à la croissance exponentielle des taux de morbidité et de mortalité dans la région. Les maladies contagieuses comme la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA ont connu une nette croissance dans la région. De plus, des millions de personnes ont été déplacées et se sont réfugiées dans les pays voisins. D'autres se sont simplement déplacées vers des localités plus sécurisées au sein de leurs propres pays, augmentant ainsi le nombre déjà très élevé de personnes déplacées internes dans la région. Des familles ont été séparées, le nombre d'orphelins s'est accru et les cas de violence sexuelle contre les femmes et les enfants ont atteint des niveaux sans précédent.

A long terme, il va sans dire que toutes solutions durables aux crises humanitaires et sociales, devraient être intimement liées au retour de la paix et de la stabilité dans la région, à la prospérité économique et à la restauration de la justice, des droits de l'homme, et la lutte contre l'impunité. Cependant, à court et moyen terme, les problèmes humanitaires et sociaux doivent être vigoureusement abordés à travers des programmes de protection et d'assistance qui cibleraient essentiellement les communautés vulnérables.

En conséquence, le présent cadre de solutions durables, qui comprend 13 projets appuyés de 3 protocoles formulés dans le cadre de deux programmes d'action, vise à aborder certains des défis humanitaires et sociaux graves auxquels sont confrontés les pays de la Région des Grands Lacs. Ce Programme Régional d'Action n'est pas un document exhaustif et ne fait qu'établir les bases devant sous-tendre les voies de solutions éventuelles à même de répondre à l'évolution de la situation dans la Région.

2. La vision

Dans la Déclaration de Dar Es-Salaam, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont accordé une attention particulière aux questions humanitaires et sociales ayant cours dans la région et ont souligné le fait que la paix, la sécurité et le développement économique durables, ne sauraient être réalisés dans la région des Grands Lacs sans que des solutions durables ne soient trouvées aux problèmes de déplacement forcé des populations, de violence sexuelle, du VIH/SIDA, ainsi qu'à d'autres crises sociales qui ont frappé la région pendant des décennies. Par conséquent, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à aborder entre autres questions, les causes profondes des problèmes humanitaires et sociaux de longue date connus dans la région des Grands Lacs, et à y trouver des solutions durables.

3. Objectifs spécifiques et stratégie du présent cadre

Les objectifs spécifiques du présent cadre visent essentiellement à:

- présenter et donner les grandes lignes des principaux projets susceptibles d'assurer la protection et l'assistance des communautés affectées par les crises dans les pays des Grands Lacs;
- traduire en actes concrets, l'engagement des Chefs d'Etat et de gouvernement tel qu'il ressort de la Déclaration de Dar-Es-Salaam.

Pour atteindre les objectifs sus visés, les orientations stratégiques du présent cadre tournent autour des axes clés suivants:

- L'appropriation du processus par les Etats membres mettant à disposition les ressources et l'expertise dans la mise en œuvre des activités;
- La promotion d'un partenariat solide entre les Etats membres et la communauté internationale en tant que partenaire clé;
- L'implication des communautés à la base dans la conception et la mise en œuvre du programme d'action ;
- L'engagement ferme des Etats membres et de leurs partenaires aux principes clés de droit humanitaire international, à une meilleure protection et assistance aux communautés affectées par les conflits;
- Une approche sensible au genre et aux droits de l'homme, aux questions humanitaires et sociales dans la région des Grands Lacs.

Les bénéficiaires directs de ces programmes d'action comprennent tous les groupes vulnérables de la région, en particulier les personnes déplacées internes, les communautés d'accueil, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les handicapés, etc. Les bénéficiaires indirects sont éventuellement les peuples et les gouvernements de la région.

4. Les sous-programmes

Le présent cadre prévoit deux sous-programmes incorporant les projets formulés par les Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs. Les projets détaillés se trouvent dans l'annexe au présent cadre.

SOUS-PROGRAMME 1:

4.1 CADRE DE PREPARATION AUX DESASTRES ET DE PROTECTION, ASSISTANCE AUX PERSONNES DEPLACEES INTERNES ET LEUR ENVIRONNEMENT

L'objectif général de ce sous-programme vise à définir un cadre inclusif par lequel des questions relatives à la protection et à l'assistance des communautés déplacées, pourraient être abordées. La protection et l'assistance couvrent également des domaines tels que le respect des instruments internationaux, les droits de propriété des populations de retour, le maintien du caractère civil des camps et des établissements de réfugiés, l'accès et la sécurité du personnel humanitaire, la restauration des établissements humains, de l'environnement mais également l'état de préparatifs aux catastrophes (naturelles ou du fait de l'homme) et la planification des urgences.

Ce sous programme est composé de 6 projets résumés ci-après.

LES PROJETS

4.1.1 Respect des instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, la délivrance des pièces d'identité aux personnes déplacées internes et aux réfugiés et apatrides

L'objectif général de ce projet est d'assurer une meilleure protection et un meilleur bien-être aux réfugiés, aux personnes déplacées internes et aux apatrides, à travers le respect par les Etats des instruments internationaux sur les droits de l'homme, et des obligations concernant la délivrance des pièces d'identité aux personnes déplacées internes et aux réfugiés.

4.1.2 Protection, assistance et recherche de solutions durables en faveur des populations déplacées (réfugiés et personnes déplacées internes) et des communautés d'accueil

L'objectif général de ce projet est de définir un cadre général pour la protection, l'assistance et la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés, des personnes déplacées internes, et d'alléger le fardeau des communautés qui les accueillent. En particulier, le projet accorde une priorité aux questions relatives à l'assistance et la protection des personnes déplacées internes, dans la mesure où cette catégorie de migrants forcés n'est couverte pour le moment par aucun instrument juridique contraignant.

Ce Projet est appuyé par un **Protocole sur la protection et assistance aux personnes déplacées internes** qui oblige les Etats membres à adopter et à mettre en œuvre les Principes directeurs sur le déplacement interne. Ce protocole définit les personnes déplacées internes et prévoit les principes de base ainsi que la portée de la protection de telles personnes, y compris les groupes vulnérables et les personnes déplacées par des projets de grande envergure. Il énumère ensuite les mesures légales par lesquelles les Etats membres peuvent mettre en œuvre les Principes directeurs par voie de législation nationale. Enfin, un exemplaire des Principes directeurs est joint sous forme d'annexe adoptée à la fin du texte du Protocole.

4.1.3 Cadre juridique des questions relatives au recouvrement des terres et des biens par les personnes de retour

Le principal problème abordé par ce projet est celui selon lequel le processus de rapatriement et réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées internes est souvent entravé par des revendications conflictuelles aux biens et aux terres qui leurs appartenaient ou qu'ils occupaient avant leur fuite. En conséquence, l'objectif général du projet vise à restaurer et à restituer leurs biens aux réfugiés et aux personnes déplacées internes qui retournent dans leur milieu d'origine, comme moyen de prévenir et de résoudre les conflits dans les pays de la région des Grands Lacs. Les décideurs de cette région ont pris conscience de ce problème majeur ce qui explique que le projet est également complété par un protocole sur les droits de propriété des personnes de retour.

Ce projet est soutenu par un **Protocole sur les droits de propriété des personnes de retour** qui oblige les Etats membres à assurer la protection des biens des déplacés internes et des réfugiés durant et après le déplacement. Ce protocole définit les populations de retour et la notion juridique de la propriété, tout en prévoyant les principes de protection applicables, ainsi que la portée de la protection des biens des personnes de retour. Il demande aux Etats membres de mettre en place des régimes d'enregistrement des biens détenus sous les régimes fonciers statutaires et coutumiers. Par ailleurs, le protocole oblige les Etats membres à établir un cadre pour le recouvrement des biens des personnes de retour, le rôle des autorités traditionnelles et locales, ainsi que les procédures de règlement informel des différends fonciers. Il oblige en outre les Etats membres à assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants rapatriés, et aux communautés qui sont particulièrement attachées aux terres. Enfin, ce protocole prévoit des remèdes pour la perte des biens des personnes de retour.

4.1.4 Evaluation environnementale, restauration et réhabilitation des établissements humains, particulièrement au sein et autour des camps et établissements des réfugiés et des personnes déplacées internes

La prévalence croissante des conflits armés au cours de la dernière décennie a causé de lourdes pertes en vie humaine, la destruction des établissements humains et de l'environnement. Dans la plupart des cas, les réfugiés et les personnes déplacées internes vivent dans des écosystèmes fragiles ou dans des localités à forte densité démographique, y compris dans des zones côtières et des bidonvilles urbains. L'objectif général du projet est d'entreprendre une évaluation environnementale globale de la région des Grands Lacs, particulièrement l'impact des réfugiés et des personnes déplacées internes sur l'intégrité des écosystèmes et des établissements humains dans la région des Grands Lacs. Par ailleurs, il est prévu dans le cadre du projet, la collecte d'information servant à l'alerte précoce pour servir de support à la planification pour une réduction des risques et visant à identifier des approches et des mesures stratégiques en vue de la gestion de l'environnement et des établissements humains dans les situations de déplacement et de campement.

4.1.5 Définition d'un cadre régional sur l'accès humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire

Ce projet met en exergue le fait que ces dernières années, la violence et l'insécurité ayant cours dans la région des Grands Lacs constituent souvent une entrave à l'accès humanitaire, augmentant ainsi la souffrance et la vulnérabilité des populations. Dans certains cas, les travailleurs humanitaires ont été attaqués, enlevés et pris en otage. De tels incidents ont entraîné la suspension des activités humanitaires. L'objectif principal de ce projet est d'assurer la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires et du personnel associé dans l'exercice de leurs fonctions, et d'assurer également le libre accès aux personnes ayant besoin d'assistance.

4.1.6 Etablissement d'un mécanisme régional pour la gestion des catastrophes et des plans d'urgence

Dans un contexte général de conflit et d'insécurité dans la RGL, la prévalence des catastrophes naturelles ou du fait de l'homme complique une situation humanitaire déjà précaire avec des conséquences désastreuses pour les populations de la région. Les mécanismes nationaux d'alerte précoce et de gestion de la réponse aux catastrophes, existent dans la région, cependant, le maillon manquant, est celui d'un mécanisme régional de coordination qui permettrait aux pays de partager les expériences, les ressources et l'expertise en vue d'intervenir de façon plus adéquate pour la prévention et/ou la gestion de ces catastrophes. L'objectif global du projet est de mettre en place un mécanisme d'alerte précoce et d'intervention rapide en cas de catastrophes naturelles ou du fait de l'homme et de renforcer les capacités en matière de gestion des risques aux niveaux national et régional.

SOUS-PROGRAMME 2:

4.2 REPRISE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE PROVISION DE SOINS DE SANTE ET PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES GROUPES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

L'objectif général de ce sous-programme vise à définir un cadre global pour relever les défis sus visés et améliorer la vie et le bien-être des populations de la région qui, pour diverses raisons, se retrouvent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables en Afrique. En particulier, il propose des activités visant à la restauration et le fonctionnement adéquat des services de base dans les zones post-confliktuelles ; la réduction de la propagation des maladies et le renforcement des compétences et des capacités des populations. Ce sous-programme est composé de sept projets appuyé d'un protocole comme suit :-

Les projets

4.2.1 Lutte contre le VIH/SIDA, les infections sexuellement transmissibles (IST), la tuberculose et le paludisme dans la région des Grands Lacs

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire l'incidence et la prévalence du VIH/SIDA, des IST, du paludisme et de la tuberculose ainsi que leurs effets négatifs, surtout sur les femmes et les enfants.

4.2.2 Prévention, lutte contre l'exploitation sexuelle, l'abus et la violence sexuelle et assistance aux victimes

Ce projet, qui complète le **Protocole sur la prévention et la suppression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants**, vise à prévenir et à juguler toutes formes de violence sexuelle contre les femmes et les enfants. Les activités prévues dans le cadre de ce projet s'orientent particulièrement vers l'assistance aux victimes et aussi vers des campagnes de sensibilisation.

Le projet est soutenu par **Le Protocole sur la prévention et la suppression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants** qui oblige les Etats membres à punir les auteurs du crime de violence sexuelle dans les situations de paix et de conflit armé. Il définit les crimes de violence sexuelle, le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, tout en présentant les éléments constitutifs de ces crimes comme base pour déterminer la responsabilité criminelle des auteurs. Par ailleurs, ce Protocole encourage les Etats membres à déterminer une peine maximale pour la punition des auteurs du crime de violence sexuelle comme moyen d'établir des normes minimales pour sanctionner la perpétration de tels crime dans la région. Enfin, le Protocole prévoit la mise en place de mécanisme de collaboration entre les juridictions des Etats membres en ce qui concerne la livraison des auteurs de ces crimes ; la compensation des victimes et des survivantes par les auteurs ; la création d'un Fonds national d'aide aux victimes et aux survivants ; ainsi que la création d'un guichet spécial au sein du Fonds régional de reconstruction et de développement, destiné à assurer aux victimes une aide juridique, les soins médicaux, la réhabilitation sociale et psychologique

4.2.3 Projet sur la promotion du Kiswahili comme une langue de travail dans la région des Grands Lacs

Ce projet fait suite à l'appel lancé par les Chefs d'Etat pour la promotion du Kiswahili comme langue de travail dans la région des Grands Lacs.

4.2.4 Mobilisation des ressources pour la restauration des services de base

L'objet principal de ce projet est de définir un cadre pour la mobilisation des ressources aux niveaux national, régional et international pour la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures sociales de base. Les populations cibles sont essentiellement les femmes, les enfants et les groupes vulnérables qui ont été sévèrement affectés par les conflits incessants auxquels la région des Grands Lacs doit faire face.

4.2.5 Aborder les besoins des groupes particulièrement vulnérables

Les crises incessantes qui se sont manifestées dans la région des Grands Lacs ont rendu la majorité des populations vulnérables. Malheureusement, aucune agence ou programme particulier n'a le mandat d'aborder les besoins des groupes particulièrement vulnérables. Des

informations de base documentées sur ces derniers et sur leurs besoins, n'existent pas non plus. En conséquence, le projet vise à identifier ces besoins et à assurer la protection et l'assistance aux groupes très vulnérables dans la région, surtout les femmes et les enfants.

4.2.6 Promouvoir l'accès à l'éducation de qualité et atteindre l'objectif de l'éducation pour tous

Les conflits armés et la pauvreté extrême ont causé la désintégration des systèmes d'éducation dans la région des Grands Lacs. Les enfants et les jeunes gens ont été poussés hors des familles et des maisons vers les zones de guerre, dans les rues et dans les camps de réfugiés et de déplacés internes, où le seul objectif est la survie. Alors que les questions majeures relatives au secteur de l'éducation sont abordées sous le thème 'Développement économique et Intégration économique', ce projet se concentre sur les besoins en matière d'éducation de base pour tous dans la région.

4.2.7 Renforcement des programmes de santé avec un accent particulier sur les maladies "négligées/oubliées"

L'effondrement des systèmes de santé dans la région des Grands Lacs, a eu pour conséquence que la majorité des décès auraient pu être évités si adressées avec les soins médicaux appropriés. Il est à noter d'autre part que des maladies que l'on aurait cru avoir éradiquées par le miracle des progrès en matière de santé, telles que la poliomyélite, la rougeole, etc. ont fait leur retour dans la région. De même, l'attention plus soutenue accordée aux maladies émergentes telles que la maladie de Marburg, ebola et le VIH/SIDA, a tendance à éclipser certaines maladies telles que l'onchocercose, la lèpre, etc. L'objectif général du projet est de réduire la prévalence des maladies négligées/oubliées.

5. DISPOSITION INSTITUTIONNELLE

Un Comité de coordination sur les questions humanitaires, sociales et environnementales sera mis en place dans le cadre du Mécanisme de Suivi de la CI/RGL. La mission du Comité de Coordination est de:

- coordonner et mettre en oeuvre les activités des programmes d'action sur les questions humanitaires, sociales et environnementales;
- harmoniser les politiques de protection et d'assistance, y compris l'appui aux communautés d'accueil;
- mobiliser des ressources et mener le plaidoyer pour les questions humanitaires, sociales et environnementales;
- accorder un soutien à la sensibilisation, au plaidoyer pour le respect des instruments internationaux, y compris la transposition dans le droit interne des protocoles régionaux (déplacés internes, violence sexuelle et droits de propriété des communautés de retour);
- faciliter la coordination et le dialogue sur les problèmes relatifs aux questions humanitaires, sociales et environnementales dans la région;
- assurer un appui institutionnel aux structures nationales traitant des questions humanitaires, sociales et environnementales

Fonctionnant sous la direction du Comité de coordination, il y aura des sous-comités d'experts selon les besoins. Le Comité de coordination bénéficiera également de l'expertise d'autres partenaires tels que les agences des Nations Unies et les autres organisations internationales.

6. COUTS

Le coût total de la mise en œuvre des projets est estimé à **467,945,190 Dollars des EU** Une liste des projets et coût se trouve au tableau 1. Tableau 2 dresse la liste des projets identifiés par les Etats Membres comme étant prioritaires et devant être mis en œuvre dans les plus brefs délais ainsi que les coûts s'y afférents.

Tableau 1 – Coût de l'ensemble des projets

TITRE DES PROJETS DU GROUPE 4 : Questions Humanitaires et Sociales	TOTAL BUDGET En Dollars des EU
4.1 Sous-programme 1: Cadre de préparation aux désastres et de protection, assistance aux personnes déplacées internes et leur environnement	
4.1.1 Respect des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire, au problème des Personnes Déplacées Intérieurement, et délivrance de pièces d'identité aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux apatrides	11,612,150
4.1.2 Protection, assistance et recherche de solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil	5,087,115
4.1.3 Cadre juridique des questions liées au recouvrement des terres et des biens des personnes de retour	3,262,050
4.1.4 Evaluation et restauration de l'environnement et réhabilitation des établissements humains, particulièrement à l'intérieur et autour des camps des réfugiés/déplacés internes	1,368,510
4.1.5 Accès humanitaire et la sûreté des travailleurs humanitaires	360,710
4.1.6 Création d'un mécanisme régional de gestion des catastrophes et de planification d'urgence	2,170,960
4.2 Sous-programme 2: Reprise des services sociaux de base provision de soins de santé et prise en charge psychosociale des groupes ayant des besoins particuliers	
4.2.1 Lutte contre le VIH/SIDA, les maladies sexuellement transmissibles (MSTs), la tuberculose et le paludisme dans la Région des Grands Lacs	1,281,720
4.2.2 Prévention, lutte contre l'exploitation sexuelle, abus et violence basée sur le genre et assistance aux victimes	1,304,270

4.2.3 Promotion de l'utilisation du Kiswahili comme une langue de travail dans la RGL	4,390,155
4.2.4 Mobilisation des ressources pour la restauration des services fondamentaux	490,160
4.2.5 Améliorer l'accès à un enseignement de qualité et atteindre l'objectif de l'éducation pour tous	546,480
4.2.6 Renforcement des programmes de santé avec une attention particulière aux maladies « négligées »	435,713,850
4.2.7 Répondre aux besoins des groupes particulièrement vulnérables	357,060
TOTAL GENERAL	467,945,190

Tableau 2 – Coûts des projets prioritaires du Groupe 4 : Questions Humanitaires et Sociales

4.1 Sous-programme 1: Cadre de préparation aux désastres et de protection, assistance aux personnes déplacées internes et leur environnement						
Titre du Projet	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
4.1.1 Respect des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire, délivrance de pièces d'identité aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux apatrides	401,830	961,255	5,053,455	4,978,380	197,230	11,592,150
4.1.2 Protection, assistance et recherche de solutions durables pour les populations déplacées (réfugiés et personnes déplacées internes) et leurs communautés d'accueil	2,031,865	1,449,525	657,800	524,425	423,500	5,087,115
4.1.3 Cadre juridique des questions liées au recouvrement des terres et des biens des personnes de retour	670,010	648,010	648,010	648,010	648,010	3,262,050
4.1.4 Evaluation et restauration de l'environnement et réhabilitation des établissements humains, particulièrement à l'intérieur et autour des camps de réfugiés/déplacés internes	238,040	242,055	299,860	196,625	391,930	1,368,510

4.2 Sous-programme 2: Reprise des services sociaux de base provision de soins de santé et prise en charge psychosociale des groupes ayant des besoins particuliers

TITRE DU PROJET	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	TOTAL
4.2.1 Lutte contre le VIH/SIDA, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose et le paludisme dans la région des Grands Lacs.	878,900	80,080	80,080	80,080	162,580	1,281,720
4.2.2 Prévention, lutte contre l'exploitation sexuelle, abus et violence basée sur le genre et assistance aux victimes.	349,030	349,030	202,070	202,070	202,070	1,304,270
4.2.3 Promotion of Kiswahili as a working language in the Great Lakes region	956,285	2,153,800	735,570	519,750	24,750	4,390,155
Coût total des projets prioritaires	5,525,960	5,883,755	7,676,845	7,149,340	2,050,070	28,285,970

7. Risques et opportunités

Le succès de la mise en œuvre de ce cadre dépend en général d'un certain nombre de risques, notamment la reprise des conflits dans la région, la réaction inadéquate/peu fiable des gouvernements, les intérêts perçus comme incompatibles et les déficits de financement. D'autre part, l'actuel climat positif dans la région, auquel s'ajoute la détermination de la communauté internationale à soutenir le dialogue politique en cours parmi les Etats membres de la CI/RGL, est de bon augure pour le succès de ces activités.

Annexes

Projets du Sous-programme 1: Cadre de préparation aux désastres et de protection, assistance aux personnes déplacées internes et leur environnement

- 4.1.1 Respect des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire, au problème des Personnes Déplacées Intérieurement, et délivrance de pièces d'identité aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux apatrides
- 4.1.2 Protection, assistance et recherche de solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil
- 4.1.3 Cadre juridique des questions liées au recouvrement des terres et des biens des personnes de retour
- 4.1.4 Evaluation et restauration de l'environnement et réhabilitation des établissements humains, particulièrement à l'intérieur et autour des camps des réfugiés/déplacés internes
- 4.1.5 Accès humanitaire et la sûreté des travailleurs humanitaires
- 4.1.6 Création d'un mécanisme régional de gestion des catastrophes et de planification d'urgence

Projets du Sous-programme 2 : Reprise des services sociaux de base provision de soins de santé et prise en charge psychosociale des groupes ayant des besoins particuliers

- 4.2.1 Lutte contre le VIH/SIDA, les maladies sexuellement transmissibles (MSTs), la tuberculose et le paludisme dans la Région des Grands Lacs
- 4.2.2 Prévention, lutte contre l'exploitation sexuelle, abus et violence basée sur le genre et assistance aux victimes
- 4.2.3 Promotion de l'utilisation du Kiswahili comme une langue de travail dans la RGL
- 4.2.4 Mobilisation des ressources pour la restauration des services fondamentaux
- 4.2.5 Améliorer l'accès à un enseignement de qualité et atteindre l'objectif de l'éducation pour tous
- 4.2.6 Renforcement des programmes de santé avec une attention particulière aux maladies « négligées »
- 4.2.7 Répondre aux besoins des groupes particulièrement vulnérables.